



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le mercredi 21 décembre 2022 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Gabriel Huard, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

2022-12-390

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, à Monsieur Daniel Berthelot, CPA de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, aux citoyens présents ainsi qu'à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2022-12-391

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2022-12-392

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt et présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
5. Rapport du vérificateur externe
6. Période de questions (Affaires du public)
7. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2022-12-393

4. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le vérificateur externe de la Ville de Paspébiac, Monsieur Daniel Berthelot, CPA de la firme *Raymond, Chabot, Grant, Thornton*, présente les états financiers pour l'année 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER le rapport financier et du rapport du vérificateur externe des états financiers de la Ville de Paspébiac au 31 décembre 2021, et ce, tels que déposés.

2022-12-394

5. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe. Le maire énumère également la liste des contrats comportant une dépense d'au moins vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) octroyés par la Ville en 2021.

Ce rapport sera publié sur le site internet de la Ville et diffusé sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Monsieur le maire informe les citoyens que la santé financière de la Ville de Paspébiac est bonne.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

2022-12-395

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 19 h 37.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier